



CHARTRE DE LABELLISATION

Agir ensemble pour des campus durables en villes durables

Objet de la charte

Initié par l'AVUF avec France Universités, la CGE, le Crous et la MGEN, et en partenariat avec l'Ademe, la CASDEN et 3 réseaux du monde de l'ESR, le dispositif *Agir ensemble* vise à stimuler et valoriser les actions co-construites en faveur de campus durables en villes durables.

Pour cela des alliances locales constituées d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche, d'un Crous, d'au moins une collectivité locale, et d'associations étudiantes ou autres partenaires locaux, doivent s'engager sur un projet annuel de coopération. Ce projet peut prendre la forme d'un plan de sobriété énergétique, d'une ressourcerie, d'un événement visant à faire évoluer les comportements individuels des usagers d'un campus, d'un plan mobilité... ou de toute autre initiative susceptible de contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique ou l'épuisement des ressources naturelles. Le mode « projet » peut partir de l'étude d'un sujet pour aller dans l'action, partir d'une action embryonnaire, mais il doit nourrir l'ambition de grandir, de s'installer, d'être stabilisé. Il doit contribuer à faire de nos campus des lieux attractifs et de bien-être, contribuant à la santé au sens le plus large.

Le label « Agir ensemble pour des campus durables en villes durables » est attribué à des alliances locales qui s'inscrivent dans les principes de la présente charte, pour une durée indéterminée, mais sous réserve de présentation de bilans annuels.

L'ensemble des alliances locales labellisées « Agir ensemble pour des campus durables en villes durables » constitue le réseau éponyme, avec l'objectif de partager les expériences et monter en compétence dans le décloisonnement des démarches de transformation écologique.

Principes de labellisation

Pour bénéficier du label, chaque alliance territoriale doit présenter son projet auprès du comité de pilotage national composé de l'AVUF, l'ADEME, la MGEN, les Crous, la CDC, FU, la CGE, en coopération avec la CASDEN, FNCAS et des réseaux CIRSES et RESES.

La présente charte de labellisation vise à définir les critères pris en compte par les membres du comité de pilotage national pour attribuer le label.

Conformément aux enjeux portés par les réseaux nationaux fédérés autour de ce dispositif, le projet devra mettre en lumière des initiatives de coopérations en matière de développement durable au niveau local, et faire l'objet d'un bilan d'actions entre mai et septembre de chaque année.



Une fois attribuée, la labellisation permettra automatiquement au territoire :

- D'accéder à un accompagnement humain pour le déploiement d'actions en collaboration avec les acteurs locaux ;
- D'accéder à la plateforme numérique agir-ensemble.net de partage mettant à disposition des outils d'aide au déploiement d'actions, à une bibliothèque d'aides recensées pour faire aboutir des projets et amplifier leur impact, et à un annuaire de contact ;
- De valoriser les actions menées par les acteurs locaux en termes de développement durable, notamment par différentes formes de médiatisations ;

Critères de labellisation

Le label « Agir ensemble pour des campus durables en villes durables » est attribué aux alliances territoriales constituées par au moins une Collectivité locale, une Université, une École et un Crous, élaborant conjointement un projet pour mobiliser étudiants et personnels des campus sur des enjeux locaux de développement durable.

Ce projet doit également répondre à une majorité des critères complémentaires énoncés ci-dessous :

1. Un projet ambitieux sur une thématique, convergeant pour l'ensemble des membres de l'alliance nécessitant l'assemblage des compétences disponibles, la saisie des moyens utiles, accompagnée d'une vision durable associée à des étapes de déploiement et/ou de **reproductibilité**
2. Associant si possible un institut **supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)**
3. S'appuyant sur un des acteurs locaux des réseaux nationaux constituant le comité de pilotage national : sections départementales MGEN, associations membres du RESES, ou encore les délégations régionales de la CASDEN.
4. Un projet qui fasse le **lien entre campus et territoire** en mobilisant, en plus de la communauté universitaire, des citoyens du territoire sur des lieux publics (collectifs de citoyens, associations, riverains, etc.).
5. Un projet portant sur une des thématiques proposées par le comité de pilotage national pour l'année en cours : santé environnementale, biodéchets, énergie et mobilité active pour 2024.
6. Un projet intégrant un indicateur de **mesure de l'impact**.

Le projet doit être **réaliste et réalisable**. En ce sens, les acteurs locaux doivent tenir compte des moyens et des ressources mobilisables au sein du territoire pour mettre en œuvre les actions telles qu'elles ont été définies (mobilisation de ressources humaines et financières suffisantes).